



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

restauration

Question écrite n° 73546

Texte de la question

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, des restaurateurs invitent leurs clients à emporter les restes comme cela se pratique aux États-Unis sous le terme de « *doggy-bag* ». Sachant qu'un tiers des Français seraient prêts à utiliser le « *gourmet bag* » ainsi rebaptisé à Lyon - selon le ministère de l'agriculture -, Mme Virginie Duby-Muller demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement si des mesures vont être prises pour développer cette pratique en France.

Texte de la réponse

La lutte contre le gaspillage alimentaire représente un véritable enjeu social, environnemental et économique auquel le Gouvernement est particulièrement sensible. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 inscrit d'ailleurs la lutte contre le gaspillage alimentaire comme l'un des grands enjeux prioritaires de la politique publique de l'alimentation. Cette évolution législative est un signal fort et s'inscrit dans la continuité du travail engagé par le Gouvernement depuis plus de deux ans sur le sujet, qui s'est traduit par le lancement du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire en juin 2013. Chaque partie prenante de la chaîne alimentaire s'engage à mettre en place à son niveau un certain nombre d'actions de sensibilisation des consommateurs et des professionnels, ainsi que des actions concrètes de prévention du gaspillage alimentaire. Un comité composé des différents acteurs impliqués et piloté par le ministre en charge de l'agriculture, a été mis en place afin de suivre les avancées du pacte. Le ministre a piloté la deuxième réunion du comité de pilotage, le 16 octobre dernier, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle a permis de démontrer que tous les maillons de la filière alimentaire (production agricole, marchés de gros, industries agroalimentaires, artisans, grande distribution, restauration collective, restauration commerciale, collectivités locales, associations d'aide alimentaire...) étaient impliqués et motivés pour travailler ensemble et diffuser les initiatives de plus en plus nombreuses sur le terrain. Cette réunion a été également l'occasion de présenter le travail réalisé par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Rhône-Alpes en lien avec les professionnels de la restauration commerciale sur le « Gourmet bag ». Afin de développer et promouvoir cette pratique en France, un kit de communication et d'information est mis à disposition de tous les professionnels pour sensibiliser leurs consommateurs à l'utilisation du Gourmet bag. Ce kit d'information a également pour ambition de lever les freins remontés par les professionnels de la restauration commerciale lors de l'enquête réalisée par la DRAAF dans le cadre de ce travail. Ces outils ont été largement diffusés aux partenaires du ministère en charge de l'agriculture afin de les faire connaître. En effet, le « doggy bag » fait partie des multiples solutions qu'il est nécessaire de généraliser pour limiter le gaspillage alimentaire en restauration commerciale. Par ailleurs, afin de poursuivre le travail engagé, le Premier ministre a confié à M. Guillaume Garot, ancien ministre, député de la Mayenne, une mission parlementaire ayant pour objectif d'identifier les freins qui persistent tout au long de la chaîne alimentaire et de proposer des adaptations du cadre législatif et réglementaire, afin de généraliser les initiatives volontaires pertinentes mises en place dans le cadre de ce pacte. Celui-ci devrait remettre son rapport au printemps 2015. La mobilisation du Gouvernement et de l'ensemble des acteurs privés et associatifs reste donc forte et s'inscrit dans la durée. La dynamique ainsi créée

est le meilleur gage de réussite par rapport à l'objectif ambitieux qui a été fixé.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73546

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 829

Réponse publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1947